Décision portant prolongation d'une unité de service

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-197 créant l'unité de service US 014 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-296 nommant Madame Anna RATH directrice par intérim de l'unité de service US 014 ;

Vu la décision Inserm n° 2017-205 prolongeant l'unité de service US 014 et prorogeant le mandat par intérim de Madame Anna RATH ;

Vu la décision Inserm n° 2018-108 nommant Madame Anna RATH directrice de l'unité de service US 014 ;

Décide :

Article 1 : L'Unité de Service intitulée « Information sur les maladies rares » et référencée pour l'Inserm « US 014 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Le mandat de Madame Anna RATH est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56